Image not found or type unknown

arret de versement de la Pension Alimentaire

Par **Albanna3**, le **02/06/2016** à **12:02**

Bonjours ,
Mon fils âgé de 22 ans étudiant fais un stage de 5 mois obligatoire pour validé sont Master . il est rémunéré au smic 35 h . Ma Question est , suite à ma séparation sont père verse une pension , il vient de m informer qu il ne versera plus rien car il est salarier ?
légal ou pas ?
Merci de votre Réponse
Albanna

Par **cocotte1003**, le **02/06/2016** à **12:46**

Bonjour, c'est au jaf d'ordonner l'arrêt de la pension, pas au père de le décider de son propre chef. Sachez cependant que si votre fils travaille définitivement et que vous ne prévenez pas le père, il sera en droit de vous demander le remboursement des pensions perçues à tord, cordialement

Par **Albanna3**, le **02/06/2016** à **13:49**

Non il continue les études , juste un stages de 5 mois .
Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés